

## COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

### Compte-rendu de la séance du 6 décembre 2011

Le mardi 6 décembre 2011, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que six associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

M. le MAIRE : Je souhaite faire une intervention liminaire afin de recadrer le mode de fonctionnement du CICA au niveau de notre arrondissement.

Le CICA date de la loi du 31 décembre 1982 et avait vocation, dans l'esprit du législateur de l'époque, à donner plus de pouvoir aux associations et à chacun des habitants, pour intervenir dans des débats, principalement par rapport à tout ce qui concernait la proximité.

C'est une disposition de la loi qui a été d'une efficacité parfois relative, mais il est vrai que c'était assez difficile à faire fonctionner. On constate des modalités diverses et variées de l'application du texte.

Nous avons souhaité rester calés sur une formule qui donnait un maximum de responsabilités aux associations : nous avons toujours considéré que les associatifs comme tous les citoyens sont nos égaux et susceptibles de dire des choses intelligentes sur quoi que ce soit.

Quand cela a tendance à dérapier comme cela a été le cas lors d'une récente séance, ce n'est plus acceptable. Même si pour le moment, nous n'avons pas été confrontés à des procédures judiciaires, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu de temps en temps par rapport aux invectives, matière à ce qu'il en soit ainsi et moi je ne souhaite pas que les questions du CICA finissent chez le procureur.

J'entends que les choses changent en la matière parce que nous allons les changer dès à présent, mais nous les changerons plus s'il le faut, ultérieurement.

Je pense que ce serait se cacher la vérité, que de ne pas procéder ainsi.

Nous n'allons apporter que quelques modifications. De nombreux arrondissements, pas seulement à Lyon d'ailleurs, ont mis en place des réunions thématiques pour ces CICA ; cela a vocation à mettre en avant l'exécutif central, ce qui est légitime, il n'en demeure pas moins que la présence et les moyens qui sont, de ce fait, consacrés aux associations sont nettement inférieurs à ce qu'ils ont été jusqu'à présent chez nous.

Je propose que pour l'essentiel, nous gardions le dispositif actuel. Nous n'allons mettre en place une réunion thématique. En termes de déroulé, il paraît important que soit posé un micro entre le public et les élus qui va être géré par un de mes collaborateurs, qui le donnera et le retirera après chacune des questions posées.

Il faut que les associations respectent d'autres règles : la question posée oralement doit correspondre à celle posée par écrit, parce que la plupart des questions posées nécessitent des interventions extérieures de notre part notamment en direction des services de la ville de Lyon et de la Communauté Urbaine, afin de vous donner une réponse et d'apporter des solutions et ça aussi, c'est tout ce que nous vous avons apporté pendant 10 ans.

Ce serait intéressant que nous puissions sauvegarder le travail que nous avons fait jusque -là, mais il faut être rigoureux par rapport à l'application de ces règles, sinon ça ne marchera pas.

Nous souhaitons très vivement, que les relations entre les uns et les autres s'améliorent de manière considérable : je ne comprends pas que l'on puisse s'invectiver de la sorte, que des insultes puissent être « lâchées » par tel ou tel envers tel ou tel autre.

Cela ne correspond pas à des clivages politiques, c'est fantaisiste et totalement inadmissible donc je n'ai pas du tout l'intention de supporter la dérive dans laquelle, on était prêt à s'engager.

Nous allons faire cette séance en intégrant les nouvelles règles.

Je vais donner la parole à la première association l'ARDHIL qui va poser ses questions sous la forme où elles nous ont été envoyées et nous prendrons question après question de manière à être le plus clair possible. J'espère que chacun en tiendra compte mais je ne suis pas très inquiet parce que pour le plus grand nombre, il n'y a pas de comportement de cette nature, mais ceux qui ont tendance à dérapier doivent prendre le virage dès ce soir en même temps que nous et que tous les autres.

### **1-ARDHIL 7 :**

1 – M. JEANDEL : Je souscris totalement à ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire.

Lors d'une Conférence de presse à l'Hôtel de Ville de Lyon a été présentée une opération intitulée « **management de centre ville** » pour le 7<sup>ème</sup> arrondissement. Beaucoup de choses ont été dites, cependant pour nous, il semble qu'il n'y ait rien de concret, ni de palpable.

Une fois de plus nous demandons à ce que les associations soient partenaires. Pouvez-vous nous indiquer également ce que sont devenus les développeurs et si des études ont été faites sur le commerce et l'artisanat sur notre arrondissement ?

Par ailleurs, quelles solutions envisagez-vous pour le local du magasin Casino de Gerland, situé Allée d'Italie, lorsque celui-ci aura déménagé quelques rues plus loin ? Pourquoi ne pas refaire une halle couverte ?

Monsieur le Maire demande à mme HURTREL de poser sa question n° 2, concernant le même sujet.

M. BLACHIER : On avait déjà abordé le management du centre ville lors du CICA précédent, où j'avais commencé à présenter ce dispositif.

Au lieu que ce soit la mairie toute seule qui agisse en matière de commerce, elle agit avec les représentants de la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, les représentants de l'Etat et des associations de commerçants ainsi que des entreprises du territoire.

Nous avons monté un dossier au mois de mars dernier pour postuler à ce dispositif qui permet concrètement à l'arrondissement, de bénéficier de 160 000 euros supplémentaires pour faire la promotion du commerce et du développement commercial.

Quand vous connaissez la faiblesse des budgets d'arrondissement, 160 000 euros est un apport non négligeable pour pouvoir faire la promotion des commerces du 7<sup>e</sup>, c'est pour cela que tant de communes veulent l'avoir, mais peu y arrivent.

Dans le Grand Lyon, nous sommes seulement trois à avoir droit au management de centre ville, j'insiste car c'était une mesure qui n'était pas inscrite au plan de mandat, donc quelquefois on promet des choses aux élections et on ne les tient pas, mais nous, nous faisons des choses que nous n'avions pas promises aux élections.

Pour le moment il n'y a rien de concret, car ça ne sera en place que le mois prochain.

Nous structurons l'association, nous regardons quelles entreprises veulent venir avec nous, on regarde quels seront les représentants de la Chambre de Commerce, de la mairie, parmi nos partenaires.

Le type de participants est clairement fixé par la loi, ce sont toutes les entreprises, toutes les structures qui participent au financement du management de centre ville.

Cela amène aussi à ce que la politique commerciale se fasse désormais à la mairie du 7<sup>e</sup>, à la mairie centrale mais aussi dans le management de centre ville grâce à ses moyens.

Ces moyens financiers vont nous servir d'une part à faire la promotion du territoire, d'aller dans des salons où l'on ne payera pas vu que dans ce management, il y a aussi des moyens matériels, donc la gratuité aux grands salons de l'économie française.

Cela va nous permettre aussi de renforcer les commerçants dans leurs animations, de rendre notre territoire plus attractif y compris dans des zones où il est difficile d'installer des commerces, comme l'ouest de Gerland.

Pour répondre à la question de Madame HURTREL, nous avons promis une réunion rapide, deux choses ont bougé : la première est que l'on a postulé au management de centre ville et que ça change complètement la politique commerciale que l'on va pouvoir mener, ensuite il y a le fait de pouvoir finaliser ou pas le marché d'après-midi de Gerland.

Ces deux choses se sont finalisées la semaine dernière, il va falloir que l'on discute de la composition, des heures d'ouverture, etc. Je vais regarder mais je pense que la deuxième semaine de janvier serait un moment idéal, le management de centre ville aura été installé, nous pourrons venir vous le présenter, nous saurons aussi si nous avons besoin de parler avec les habitants pour voir ce que l'on met dans ce marché.

Pour ce qui est du Super U, il y a un certain nombre de projets qui sont en cours, nous allons rencontrer le nouveau propriétaire, nous nous félicitons du fait que ce Super U ait changé de mains, car cela va amener une nouvelle dynamique qui manquait un peu.

La réunion sera faite la deuxième semaine de janvier, nous inviterons les personnes du marché.

On a deux développeurs économiques qui font toujours leur travail et nous allons en avoir un nouveau qui sera « à nous dans le 7<sup>e</sup> » parce que le management de centre ville va nous permettre de le faire également. Il s'occupera de nous à plein temps et fera le lien avec nous.

Vous demandez s'il y a des études commerciales. Oui, la fameuse étude sur la rue de Marseille et la diversification commerciale de la rue de Marseille, sort vendredi, on me la présente en mairie centrale et je vous la restituerai en janvier.

M. DUCARD : Le projet de transfert du magasin Casino situé actuellement allée d'Italie, vers l'avenue Debourg, dans ce que l'on appelle l'îlot Fontenay, est toujours envisagé par le propriétaire.

Ce transfert est toujours conforme au plan d'aménagement urbain que je vous ai présenté à l'avant dernière commission extra-municipale du 29 septembre à laquelle vous assistiez.

J'en profite pour vous redire que c'est dans cet îlot que nous avons réservé un lot pour le transfert de la bibliothèque de Gerland. Si vous êtes patients et que vous assistez au conseil d'arrondissement tout à l'heure, vous aurez la primeur d'une délibération.

Ma collègue Corinne POIRIEUX-PELLETIER aura le plaisir de nous présenter l'autorisation de programme de cette bibliothèque tant désirée.

Casino est propriétaire de son local, donc c'est lui qui décidera de son affectation suivant sa stratégie d'entreprise.

Quels sont les nouveaux éléments qui ont émergé et vous ont conduit à faire une telle proposition ? Peut-être une étude de marché, d'investisseurs potentiels, une association de commerçants que nous ignorerions !

De façon plus opérationnelle, plusieurs pistes crédibles sont actuellement envisagées. Vous voyez, nous nous penchons sur votre question déjà depuis quelque temps.

Je vous en fais part à titre informatif, mais à prendre avec précaution, car d'ici trois ou quatre années avant le déménagement, la vie économique peut encore changer.

Deux pistes : une demande d'implantation d'un restaurant de la part des établissements d'enseignement supérieur (Ecoles Normales, Université et même ISARA), l'implantation d'une brasserie d'un nouveau mode de gestion. Affaire à suivre.

2- M. JEANDEL : Dans notre arrondissement, beaucoup de petites lyonnais et lyonnaises ouvrent les yeux chaque jour ce qui est un gage pour l'avenir. Cela ne va pas sans problèmes, notamment par une demande grandissante de places en crèches pour de nombreuses familles de notre arrondissement.

Nous rappelons ce principe que si les équipements publics doivent être financés par le public, l'argent public ne doit pas financer les crèches privées. De plus, elles doivent être réservées en priorité aux familles modestes, notamment à Gerland et nous rappelons notre opposition et demandons la transformation de la crèche « **les bébés bilingues** » qui ne correspond pas à la demande sociale. Il est inadmissible, qu'une fois de plus, elle bénéficie d'une subvention de 5000 euros. On aimerait savoir où va cet argent et demandons également la mise en place d'une commission extra-municipale de la petite enfance.

Nous en reparlerons en 2014 lors des élections.

Mme KOTOV : Vous nous interpelez une fois de plus au sujet de la crèche des bébés bilingues. Pour être moi-même présidente de la commission d'admission des places attribuées en crèche, je peux vous assurer que la majorité des familles qui avaient le nombre de points acquis sur la grille des critères d'admission, commune aux neuf arrondissements, la majorité des familles de cette crèche n'est privilégiée ni financièrement ni culturellement.

Lors des CICA des 9 juin et 10 novembre 2010, Monsieur FOURNEL, adjoint au maire de Lyon, vous avait déjà répondu longuement.

La crèche des bébés bilingues n'est pas une crèche privée, mais une crèche associative loi 1901 ; à ce titre, elle est subventionnée à 40% par la ville de Lyon comme les autres crèches associatives. Vous verrez donc passer régulièrement des subventions de fonctionnement de cette structure chaque fois qu'il sera nécessaire.

J'espère que cela ne fera pas de nouveau l'objet d'une question au CICA.

Nous respectons le plan de mandat pour l'élaboration des crèches et au mois d'avril 2011, il y a une ouverture du pôle Petite Enfance Simone de Beauvoir dans le secteur Bon Lait à Gerland avec une capacité de quarante huit places, sa micro-crèche de six places a horaires atypiques, ouverture à 5h30, fermeture 21h et son relais d'assistantes maternelles, le premier municipal.

L'admission de tous ces enfants s'est faite dans les règles et dans la plus grande mixité/diversité.

Vous demandez une commission extra-municipale Education et petite enfance, nous en organiserons une en 2012.

En attendant, vous trouverez tous les renseignements qui pourront vous être utiles dans le guide petite enfance, du 7<sup>e</sup>, élaboré et sorti en octobre 2011, que je mets à votre disposition bien que vous n'ayez pas d'enfant en jeune âge.

M. FOURNEL : A force de poser sans arrêt les mêmes questions, j'ai quelques incertitudes sur la capacité à entendre les réponses.

Quels sont les critères sur l'implantation et la vie d'un établissement dans un arrondissement ? C'est la répartition et l'origine des familles, c'est la participation à la commission d'arrondissement, aux travaux du point d'accueil et d'information des parents et la participation au projet social ; c'est un ensemble.

Sur le nombre de places, aujourd'hui, je vous rappelle que l'association n'est ouverte que dans ses locaux actuels depuis le 4 janvier 2010, c'est donc récent.

Avant, toutes les familles venaient du 3<sup>e</sup> ou d'autres arrondissements de Lyon. En moins de 2 ans d'existence, alors qu'il y avait des enfants déjà dans la crèche quand il y a eu le déménagement, on est à 41% des enfants domiciliés dans le 7<sup>e</sup> et si on prend en compte les familles dont les deux parents travaillent dans le 7<sup>e</sup>, on est à 63% en seulement en 2 ans, en partant de zéro.

Je trouve que cette association de ce point de vue, a parfaitement rempli ses engagements et c'est quelque chose de définitif, on ne « jette » pas des enfants en dehors de la crèche quand il y a un transfert comme ça.

On est sur le rythme normal lié au renouvellement des familles dans une crèche. On ne peut pas faire de procès « d'étrangers » de ce point de vue, par rapport aux familles qui sont dans cette structure.

Le pourcentage d'enfants hors Lyon est similaire à toutes les autres crèches de la ville et du 7<sup>e</sup>.

Autre critère : la commission d'arrondissement examine la demande des parents, Madame KOTOV vient de répondre, il n'y a pas besoin de développer plus.

Troisième critère : le Point d'Accueil d'Information ; la structure participe à son fonctionnement comme les autres de l'arrondissement.

Quatrième critère : le projet social éducatif de l'arrondissement ; la structure participe aux réunions collectives sur ce projet.

Que voulez-vous que l'on demande de plus à cette structure ? Assez de procès en domiciliation sur le 7<sup>e</sup>, ça n'a pas lieu d'être, en plus quelle conception de la Ville ? On a un village gaulois sur le 7<sup>e</sup> arrondissement ? Non, ce n'est pas la conception de ce morceau de ville moderne qui à partir de son histoire, est en train d'intégrer plein de nouvelles familles et tant mieux, on n'en perd pas pour autant l'identité du 7<sup>e</sup>, il n'y a qu'à voir tout le travail qui est fait sur le centenaire aujourd'hui.

Enfin, le point sur lequel je veux répondre parce que là aussi c'est fondamental sur l'ensemble de la politique petite enfance de la ville, c'est le rapport municipal/ associatif.

Je voudrais que l'on ne confonde pas structure commerciale et structure associative ; on a pris pour ligne de conduite d'avoir une diversité de modes de gestion et de partenariats.

Les associations font partie de la vie citoyenne de la cité. On a un équilibre historique, antérieur à 2001, d'environ 60% d'associatifs et 40% municipal. C'est un bon équilibre et les associations participent au fonctionnement du service public.

Le gage, c'est le travail collectif autour du projet social et éducatif, des enjeux du service public en termes de qualité d'accueil et de données principales que l'on demande à toutes les structures d'intégrer dans leur projet. C'est le cas de cette structure qui a certes un projet particulier à travers le bilinguisme, comme d'autres telle que la crèche de la Cité Internationale ; c'est le même type de structure municipale.

Il n'y a pas de procès en gestion privée, au sens commercial du terme, à faire aux structures associatives en général et pas plus à Bébés Bilingues qu'aux autres structures.

Est-ce que vous voulez dire que vous voudriez que toutes les structures soient municipales ? Je crois que personne ne le demande ni dans les acteurs de la petite enfance, ni dans les parents, ni même dans les différents groupes politiques qui se sont exprimés sur le sujet, au contraire, on nous demandait de diversifier encore plus les modes de gestion.

Nous sommes contents d'avoir des associations qui participent au fonctionnement du service public et les coûts de fonctionnement sont similaires aux structures municipales.

Sur un coût de fonctionnement de 100%, 40% sont financés par la Ville, 40% par les Allocations Familiales et 20% par l'Etat.

De ce point de vue d'ailleurs, pour Bébés Bilingues le taux de participation des familles a baissé par rapport à votre préoccupation sociale, on était à 2,1 € par heure il y a encore 2 ans, on est à 1,8 € ; on se rapproche du taux de participation moyen, ce qui est un indice de diversification et de diversité sociales.

Pas de procès là -aussi, ce n'est pas une crèche pour les riches et une crèche pour les pauvres.

Ne vous trompez pas, il y a des structures privées commerciales qui ont des tarifs très élevés et inaccessibles aux familles les plus démunies et c'est l'honneur des structures municipales et associatives d'intégrer toutes les familles qui n'ont pas accès à ces structures privées et commerciales.

Bébés Bilingues applique les tarifs des Allocations Familiales qui sont les mêmes dans toutes les structures. Si vous voulez aller voir les problèmes de tarifs, allez voir les structures privées commerciales des crèches qui sont en train de se développer, sous la pression de la politique gouvernementale.

Quand le gouvernement a cherché à solvabiliser les crèches commerciales en augmentant un certain nombre de prestations aux familles, il a fait le choix de solvabiliser des structures commerciales, sans aucune contrepartie sur les tarifs, ce n'est pas le cas de Bébés Bilingues qui a adopté le mode PSU, c'est-à-dire avec le barème tarifaire de la Caisse d'Allocations Familiales.

Aucun des points que vous avez soulevés n'est justifié par rapport à cette structure.

Juste un mot sur la couverture des besoins du 7<sup>e</sup> arrondissement : aujourd'hui, nous avons environ mille deux cents naissances en moyenne par an, sur trois générations complètes on a environ trois mille six cents enfants de 0 à 3 ans inclus.

Il y en a un peu plus de quatre cents dont les parents ont fait la demande d'un congé parental, c'est un choix, il y a à peu près sept cents enfants qui sont accueillis par les assistantes maternelles, cent trente sept ont une garde à domicile, seulement trente quatre scolarisés maintenant entre 2 et 3 ans à l'école maternelle.

Sur les établissements d'accueil du jeune enfant, il y a aujourd'hui plus de deux mille enfants accueillis dans les structures municipales et associatives.

Avec tous les différents modes d'accueil, on approche aujourd'hui à ce que l'on avait annoncé en termes d'objectifs sur la garde des enfants.

On continue le développement des structures mais il y a eu beaucoup de choses faites depuis 2001 et je crois qu'on peut en être fier.

3 – M. BENAY : Nombreux **professionnels libéraux de santé**, médecins comme infirmières se plaignent, apparemment, d'un zèle particulier de la police municipale en ce qui concerne le stationnement, bien qu'ils apposent sur leur pare brise leur insigne professionnel. Nous demandons l'intervention de nos Elus auprès de la police municipale et faire comprendre que ces personnes soignent à domicile les habitants et c'est parfois obligé qu'ils utilisent le premier stationnement venu.

Mme PEILLON : Lorsque l'unité de contrôle du stationnement de la police municipale verbalise un véhicule, il peut y avoir plusieurs motifs : un véhicule en stationnement payant qui a dépassé le temps ou « oublié » de payer et du stationnement illégal sur le trottoir ou sur les passages piétons.

La tolérance pour les professions de santé est appliquée par la police municipale ; dans le cas où une infirmière n'a pas payé son stationnement payant, elle ne sera pas verbalisée par contre en cas de stationnement illégal, la responsabilité pénale des agents de police qui appliqueraient une tolérance, pourrait être engagée. Ils ne peuvent pas le faire et Monsieur TOURAINE adjoint à la mairie centrale en charge des déplacements, l'a bien rappelé aux responsables des professions de santé, au cours d'une réunion récente.

Je vous invite à voir avec les personnes qui se sont rapprochées de vous, dans quelle situation elles étaient, mais si elles étaient en situation de stationnement illégal, il ne peut pas y avoir de tolérance possible.

4 – M. MARLIAC : Depuis **la mise en place d'atobus**, fin août il y a visiblement quelques loupés. Il en est ainsi de la ligne S3 anciennement 96. Si l'itinéraire s'avère satisfaisant, il n'en est pas de même de la fréquence.

En semaine, de nombreuses absences et des attentes interminables entre deux bus. Par ailleurs, le dernier départ est beaucoup trop tôt. Nous souhaitons que vous interveniez auprès du Sytral pour améliorer la déserte de cette ligne.

Mme PEILLON : Vous le savez puisque nous avons travaillé dessus ensemble, depuis le 29 août 2011, le service Atobus est en place et la ligne 96 est devenue la ligne S3 – S voulant dire Soyeuse – et les lignes qui commencent par S sont des navettes de quartier qui desservent plus finement un territoire, l'ancienne navette Presqu'Ile est devenue S1 et la 16 est devenue la S3.

Le nouvel itinéraire dessert plus finement Gerland suite à une concertation avec douze autres associations et les conseils de quartier, puisque vous avez souhaité une desserte de la place des Pavillons ce qui semblait pertinent, c'est une des places centrales de Gerland qui n'était pas desservie par un bus avant Atobus.

Le service de S3 est du lundi au samedi de 6h20 à 20h30 avec une fréquence toutes les 25 mn.

Autrefois, la ligne 96 roulait de 6h à 21h et la fréquence moyenne était aux alentours de 20mn.

Cette modification a été décidée par le SYTRAL suite aux consultations que l'on appelle « les enquêtes origine/destination », cette adaptation est une adaptation de l'offre à l'usage.

L'usage peut évoluer, les dysfonctionnements vont être transmis à KEOLIS et au SYTRAL, on nous avait déjà signalé des problèmes sur la ligne C7, anciennement 47, ça a été réglé très rapidement, en augmentant la fréquence aux heures scolaires.

Il y a le problème de l'amplitude horaire et de la fréquence dont vous parlez. Atobus a été mis en place fin août et je me laisse quelques mois de bilan avec les retours positifs et négatifs que l'on reçoit, il y en a plus de positifs et tant mieux, pour faire un courrier plus global à Monsieur RIVALTA, président du SYTRAL pour lui dire « dans le 7<sup>e</sup>, après quelques mois, voilà les retours que l'on a sur Atobus, voilà ce qui peut être amélioré. »

5 – M. JEANDEL : Lors d'une réunion publique, de nombreux habitants se plaignent du **squat situé face au 51 rue Montesquieu**, tout près du jardin d'Amarantes. Cette population par son comportement crée des difficultés de socialisation dans ce quartier. Il est temps de résoudre de manière pérenne ces difficultés de cohabitation. Y a-t-il un plan de rénovations dans cette partie de la rue ?

Mme AIT-MATEN : La première interrogation concerne le squat du 52 rue Montesquieu et non le 51, et je laisserai la parole ensuite à Monsieur DUCARD.

Concernant le 52 rue Montesquieu, il s'agit d'une propriété Grand Lyon, avec une présence de Roms, il y a deux squats distincts, ce sont le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages.

Ces deux étages ont été squattés à deux dates différentes, il s'agit d'environ vingt personnes et lors de l'ordonnance du 29 juillet 2011, rendue par le Tribunal, il a été accordé un délai de 2 mois pour libérer les lieux, mais nous sommes toujours en attente de l'octroi du concours de la force publique qui est du ressort seul préfet, représentant de l'Etat et non pas des élus.

Quant aux difficultés de socialisation, la mairie n'est pas compétente pour enseigner les règles du vivre ensemble ou de cohabitation ; des associations qui suivent ces populations se chargent de le faire.

Notre rôle est de rappeler les règles légales dans lesquelles doit s'inscrire n'importe quel citoyen ou individu qui circule sur le territoire national.

Je veux rappeler aussi d'un point de vue global, qu'il ne reste sur le 7<sup>e</sup> que trois squats, les deux du 52 rue Montesquieu et un troisième au 63 rue Montesquieu avec quarante personnes, qui a été ouvert par une association pour mettre à l'intérieur des populations de l'Est.

Le référé pour cet immeuble a été rendu le 19 septembre 2011, il n'a pas été accordé de délai, donc nous sommes également en attente de l'octroi du concours de la force publique.

M. DUCARD : Pour ne pas alourdir la réponse et comme vous avez participé de façon fidèle aux rencontres de concertation sur l'îlot Mazagan, je vous confirme que le bâtiment du 52 rue Montesquieu devra être démoli pour y implanter la nouvelle place conforme aux orientations qui se sont dégagées lors de la dernière réunion publique du 3 octobre 2011.

6 – Mme HOUBART : **Au square St Michel** des inquiétudes se font jour, surtout la nuit où certaines grilles ne semblent pas fermées pouvant créer ainsi des nuisances sonores nocturnes ainsi que d'éventuels problèmes de sécurité, il y a trois entrées, une sur la rue de la Thibaudière, une sur la rue Sébastien Gryphe et une sur la rue Saint Michel.

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les conventions entre la ville de Lyon et les différents copropriétaires des immeubles attenants à cet espace afin de connaître les responsabilités de chacun ?

Mme AIT-MATEN : Nous allons faire une intervention à deux voix avec Mme RIVOIRE qui travaille beaucoup sur ce square.

La problématique du square Saint Michel qui est un espace vert enclavé dans une copropriété avec des entrées multiples et là je vous reprends, c'est Grande Rue de la Guillotière, rue Sébastien Gryphe et rue Saint Michel et non rue de la Thibaudière, donc vous ne devez pas y aller souvent !

Cette problématique ne date pas d'hier mais cela remonte à de nombreuses années, carrément à la livraison de l'ensemble immobilier.

Nous avons à plusieurs reprises rencontré les habitants de la copropriété du 32 et 34 Grande Rue de la Guillotière, de la résidence étudiants et des locataires de Grand Lyon Habitat et SEMCODA, qui s'inquiètent à juste titre des nuisances apportées par le passage et le stationnement de nombreuses personnes comme vous pouvez en trouver dans tous les squares de notre ville.

Vous disiez que des entrées n'étaient pas fermées ; aucune entrée n'est fermée, ces inquiétudes sont régulièrement abordées en cellule de veille, il a été demandé afin de minimiser ces entrées, la fermeture des différents accès.

La copropriété 32/34 Grande Rue de la Guillotière est favorable à la fermeture de son accès en soirée, reste après à définir comment cela se fera, combien cela coûtera à la copropriété.

Il en va de même pour la résidence étudiante, concernant l'accès rue Sébastien Gryphe et Grand Lyon Habitat va recevoir très bientôt une demande écrite qui confirme simplement les demandes orales que nous avons à plusieurs reprises, adressées en cellule de veille à la représentante de Grand Lyon Habitat.

Ce square fait l'objet d'une étude de faisabilité qui soulève de nombreuses questions techniques, juridiques, qui nécessitera une réunion avec l'ensemble des parties prenantes et des espaces verts de la Ville.

Sur les problèmes de sécurité, nous allons être honnêtes, on a des problématiques moindres par rapport à ce qui nous avait été signalé, selon la police ces différents trafics sont très bien pris en compte, la police nationale a effectué plus de cent trente passages du 12 août au 31 octobre, elle a procédé à deux interpellations qui n'ont mené à rien et de nouvelles opérations sécurisation sont programmées depuis le 16 novembre.

L'unité d'intervention mobile a intensifié et ses passages à pied et n'a rien constaté. Depuis quelques semaines, voire quelques mois, nous n'avons plus de remontées en cellule de veille sur le square Saint Michel, mais les efforts que nous mettons conjointement avec Monsieur le Maire qui assistait à la dernière réunion avec la copropriété, avec Madame RIVOIRE et Monsieur DUCARD, ne permettront pas de résoudre la situation mais au moins l'assainir.

Mme RIVOIRE : Madame AIT-MATEN nous a parlé du portail situé Grande Rue de la Guillotière et l'autre sur la rue Saint Michel.

Le troisième portail qui se situe rue Saint Sébastien Gryphe a été fermé pendant un temps. La problématique c'est que quand il est fermé, « on scie des barreaux » et on rentre quand même, nous sommes en train d'étudier la mise en place d'un nouveau portail, mais il faut que l'on s'assure de la sécurité des Estudines et je pense que les pompiers doivent rentrer par ici et il ne faut pas générer d'autres problèmes.

En ce qui concerne le square, à la demande des habitants et de la police, on a fait rabaisser toute la végétation, de façon à ce que quand on rentre sur le square, la police puisse avoir une visibilité globale du square.

Sur les trois entrées, il y a une servitude et normalement elle s'exerce jour et nuit, on acceptera que certains portails soient fermés la nuit. Quant à l'entretien du square, il est fait trois fois par semaine et ça fonctionne à peu près correctement.

On va retravailler avec la ville de Lyon pour signer une convention claire et nette pour tout le monde, parce qu'il en existe une qui n'a pas été signée par tous les partenaires, c'est un espace un peu compliqué. J'espère que l'on pourra rapidement trouver une solution pérenne.

7 – M. JEANDEL : Nous avons été informés par la Presse de la vente du bâtiment abritant **le garage Citroën**. Ce bâtiment représente l'histoire industrielle lyonnaise. Il est donc un patrimoine public, qui serait classé. Avez-vous la certitude qu'il ne sera d'une part pas démoli et d'autre part vendu à la découpe façon Grolée dont on voit le résultat aujourd'hui?

M. DUCARD : Je vais vous apporter quelques précisions et rectifications sur ce sujet en espérant effacer votre anxiété. D'abord un compromis de vente a bien été signé entre le propriétaire actuel PSA Peugeot Citroën et le groupement 6<sup>e</sup> SENS Nallet. La signature définitive se fera avant la fin de l'année.

C'est un immeuble construit vers 1930 avec le fameux alignement sur la partie nord de l'ex avenue Félix Faure prolongée, souvent évoqué dans le cadre de la concertation Mazagran sur la partie nord. Il occupe une surface au sol de plus de 7 000 m<sup>2</sup>.

C'est un des premiers bâtiments construits en béton armé, dit NBIC par l'architecte RAVAZÉ.

L'ensemble est classé à l'inventaire des monuments historiques le 18 mai 1992 ; ce fut le premier monument industriel à être classé en France. C'est un bâtiment industriel classé garage.

En droit d'urbanisme le secteur se trouve en classement PLU zonage UI, il restera en zone UI par la volonté des élus, par conséquent il n'y aura pas de logements.

Le projet : Citroën gardera un show Room au rez-de-chaussée avec un atelier de réparation. Un étage et demi sera réservé au stationnement de cent soixante voitures, c'est pour cela que l'on garde la rampe. Les trois étages suivants accueilleront des bureaux et de la logistique de proximité.

Le travail d'architecture se fait entre le groupe Architectes sud et les architectes des monuments de France.

En particulier, sera restauré comme à l'origine le grand hall d'accueil, à l'angle de la rue de Marseille et de la rue de l'Université. Sur une hauteur de trois niveaux, trois ou quatre ascenseurs transparents seront installés.

La très belle fermeture (portail) sera réhabilitée : elle se trouvait à l'origine sur la rue Salomon Reinarch ; la grande rampe sera conservée ; tout le bâtiment sera restauré.

Encore un projet emblématique dans le 7<sup>e</sup>. Ne soyez pas inquiets, on est à cent lieux de Grolée et de vente à la découpe. Soyons positifs !

8 – M. MARLIAC : Comme chaque année, il est délivré **des autorisations de terrasses** pour les commerces de restauration et de bars. Or de nombreux habitants de la Guillotière nous ont fait part d'une sous-occupation de la clientèle.

Sur des espaces accordés visiblement trop grands. Cela amène quelques gênes pour les piétons dans un espace restreint. Pouvez-vous nous indiquer sur quels critères sont donnés les mètres linéaires et quels types de contrôle sont effectués ?

M. BLACHIER : Les critères d'attribution sont simples ; vous avez droit lorsque vous avez un commerce, de demander une place qui correspond à votre façade.

Après certains nombre de critères divers et variés, la gêne pour les voisins, le souhait de ne pas utiliser la totalité de l'espace, chaque m<sup>2</sup> est facturé, l'autorisation est délivrée ou non.

Il y a des espaces qui ne sont pas occupés pour plusieurs raisons : la première raison est la nature du mois d'août, dans notre arrondissement il y a certaines zones où il n'y a pas beaucoup de clients, les surfaces peuvent être utilisées en juin et juillet et en septembre et les restaurateurs ont besoin aussi de prendre des vacances, mais il y a aussi ceux qui n'utilisent pas du tout l'espace pour lequel ils ont demandé une location.

Jusqu'à il y a 1 an, les commerces ne payaient pas lorsqu'ils n'occupaient pas l'espace, nous avons été quatre adjoints d'arrondissement à demander à la mairie centrale d'apporter des modifications, l'espace est facturé de toute façon quelle que soit l'occupation qui est faite.

Il y a un contrôle qui est fait régulièrement par l'inspecteur des terrasses du 7<sup>e</sup> arrondissement qui nous dit lesquelles ont été occupées ou pas.

Quand il n'y a pas eu d'occupation du tout, je n'ai jamais donné d'accord l'année suivante. Notre stratégie aujourd'hui, c'est d'arrêter d'avoir une évaporation des clients vers la Presqu'Ile, on veut que les gens restent pour manger dans le 7<sup>e</sup>, on ne veut pas avoir un quartier désert comme ça l'était et les terrasses permettent cela.

Automatiquement ça sera facturé, parce que ça m'avait choqué aussi lorsque j'ai découvert des terrasses non utilisées.

9 – Mme HOUBART : Si le 7e peut être fier de ses **murs peints**, parmi les plus beaux et les plus réussis de notre agglomération, nous devons être exigeants quant à leur écrin.

Ainsi, rue Georges Gouy si les Fresques Diego Rivera apportent une touche artistique et culturelle supplémentaire à Gerland et plus largement à notre arrondissement, encore faut-il que leurs écrins soient à la hauteur de leur beauté. En effet, nous avons pu constater une dégradation de l'esplanade : ce ne sont que détritiques et herbes folles poussant entre les interstices des trottoirs donnant une impression de saleté, préjudiciable aux Fresques alors que cet espace fait l'objet de visites et d'études de la part d'étudiants et visiteurs étrangers. Quelles solutions pérennes comptez-vous apporter à ce problème de façon à ce que ces Fresques restent source de beauté et de réflexion ?

Par ailleurs, les Fresques réalisées par les jeunes Gerlandais à l'effigie des hommes et femmes ayant œuvré pour les Droits de l'Homme et la solidarité ont été, vous le savez, plusieurs fois vandalisées et en partie brûlées. Or, en cette fin 2011, elles sont toujours dans cet état. Pouvez-vous nous indiquer quelles solutions de nettoyage et de protection sont envisagées, ci-possible, là encore, de manière pérenne ?

Mme RIVOIRE : La placette qui se situe devant la fresque Diego RIBERA rue Georges Gouy est entretenue par la SACVEL, je n'ai pas exactement la fréquence, j'y passe souvent et je trouve que c'est tout à fait correct.

Les herbes folles : laissons rentrer la nature dans la ville, si ce n'est pas de l'ambrosie, on laisse pousser autour des arbres et tant que ce n'est pas trop envahissant, c'est bien de retrouver un peu de nature sauvage dans la ville.

Quant à la fresque réalisée par les jeunes du quartier, elle a été vandalisée à deux reprises, la première fois, un seul personnage avait été abîmé, donc on l'avait refait, aujourd'hui, un scooter a brûlé devant cette fresque et pour l'instant, on a décidé de ne pas la refaire, parce que tant que les choses ne sont pas redevenues positives sur ce secteur, on ne la refera pas car cela engendre des frais non négligeables.

On la laisse en l'état pour l'instant, malheureusement.

## **2- Association des Retraité(e)s et Préretraité(e)s CFDT ULR des 2ème et 7ème arrondissements :**

1 – M EYMERY : Des personnes âgées et, ou, handicapées qui ont de faibles revenus et qui ont des difficultés à se déplacer restent sans solutions pour trouver un transport adapté

Toutes n'ont pas vocation au service OPTIBUS et ne peuvent cependant pas, pour des raisons physiques prendre les transports en commun. Elles ont besoin d'un service porte à porte.

**Sans transport de proximité, pas de lien social.**

L'expérience du cycloporteur nous semblait intéressante. Sera-t-elle pérennisée ? Ou bien une autre pratique pourrait-elle être envisagée pour ces personnes ?

M. CARACO : En ce qui concerne le projet du cycloporteur, des problèmes économiques rendent compliquée la pérennisation du projet.

Une partie significative du budget de fonctionnement provenait d'un éventuel partenariat publicitaire avec les commerçants de quartier. Pour notre arrondissement les commerçants n'ont pas souhaité participer au financement pour des raisons respectables.

Nous envisageons quand même de travailler sur d'autres projets alternatifs plus viables financièrement, avec d'autres partenaires.

Cette expérience s'est soldée par un gros déficit que la ville a dû combler et je pense qu'elle est arrêtée.

Nous envisageons d'autres solutions que nous vous livrerons dès qu'elles seront avancées.

2 – M EYMERY : Pour les mêmes raisons, ces personnes qui ont des « **encombrants** » à enlever n'ont pas de solutions. Les règles d'urbanisme nous enjoignent de les porter en déchèterie.

Certaines mairies ont pris des mesures de remplacement. Vous serait-il possible de nous proposer un moyen de nous acquitter de cette obligation ?

Mme RIVOIRE : Je vous avais promis de travailler sur ce sujet lors d'un précédent CICA, ce travail a pris plus de temps que prévu ; nous allons mettre en place des opérations sur 2012.

En collaboration avec Mme CONDEMINE, la Maison de l'Emploi et la Régie 1,2, 4 services, nous allons mettre en place un passage d'encombrants auprès des personnes âgées. Dès que le projet sera finalisé, je vous en informerai pour que les personnes âgées puissent en bénéficier.

Mme CONDEMINE : Il s'agit de mettre en place sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, une opération déjà mise en place sur d'autres arrondissements, en partenariat avec la régie de quartier, à la fois pour un service rendu aux personnes âgées du quartier et en même temps pour assurer une pérennité aux régies de quartier qui ont souvent bien du mal à trouver des activités.

C'est une double mission à laquelle nous sommes très attachés et je serai particulièrement contente que l'on puisse la développer sur le 7<sup>e</sup> arrondissement.

3 – M. GRANGEON : Question sur **les plaques de rue**.

Cette question n'est pas spécifique au 7<sup>ème</sup>. Elle est du niveau de Lyon et peut être même du Grand Lyon, mais où la poser, sinon au CICA ?

De très nombreuses plaques ne sont pas installées ou réinstallées sur les immeubles neufs ou rénovés, ou bien, lors de la rénovation d'un immeuble est en retrait

C'est un inconvénient mineur dans les petits croisements (2 rues de faibles largeurs) où on peut se repérer avec 4 plaques (2 dans chaque rue) sur les 8 théoriques, mais c'est très gênant dans les carrefours importants.

Donc nous demandons à l'adjoite concernée de nous instruire sur le « bon » fonctionnement de ce service.

Mme RIVOIRE : Effectivement, certaines plaques de rue restent à poser. Lorsqu'il y a une construction, c'est le constructeur qui devrait demander la remise de la plaque.

On s'aperçoit que les choses ne sont pas si simples, mais il suffit que vous me signaliez les carrefours où il manque des plaques de rue et je les ferai remettre sans problème.

Elles sont installées par le service de la voirie et un travail important a été fait avec le conseil de quartier Jean Macé qui a répertorié un certain nombre de carrefours où il manquait des plaques et on est en train d'en installer trente trois.

Vous nous faites un courrier ou un Mail à la mairie ou vous allez sur le site du Grand Lyon et vous pouvez leur préciser où cela manque.

M. GRANGEON : C'est un gros problème pas un petit problème, au niveau de la ville de Lyon, je pose un gros problème.

Je pense qu'il manque au moins 1/3 des plaques sur la ville de Lyon et ce n'est pas moi qui vais circuler à vélo pour vous dire ce qui manque. Je pose un gros problème au niveau de la ville de Lyon, pas du 7<sup>e</sup> arrondissement.

M. LE MAIRE : Nous allons demander des comptes sur ce point et nous vous en rendrons compte à l'occasion du prochain CICA. Quand vous voulez demander quelque chose à la ville de Lyon, vous savez parfaitement que l'adresse est ailleurs.

### **3-Association pour la Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement :**

1 - M. DAVENDRE : **Environnement** : Suite à la présentation du Tramway T1 de Confluence à Debourg, nous aimerions avoir quelques précisions concernant :

La Place Charles et Christophe Mérieux a été conçue de telle manière qu'aucun véhicule ne puisse stationner, or lors de cette présentation il a été dit que pour des raisons techniques cette place serait un peu impactée et les plots seraient enlevés puis remis (après travaux) mais sans chaîne les raisons invoquées (chaînes pas jolies) peut-être mais efficaces certainement.

La disparition de 100 places de stationnement explique notre inquiétude !

Nous aimerions savoir si les platanes de l'Avenue Debourg disparaissent en partie ou totalement ?

Mme PEILLON : Je suis contente que vous posiez cette question et je vais vous rassurer sur un certain nombre de points.

En ce qui concerne la place Charles et Christophe Mérieux, elle ne sera pas impactée par les travaux, les périmètres réaménagés il y a peu de temps ayant été pris en compte dans le projet du SYTRAL.

En ce qui concerne les potelets et les chaînes, ceux qui sont côté place resteront à l'identique, il n'y aura pas de possibilité de stationnement sauvage, ce seront les chaînes entre les potelets côté Halle Tony Garnier qui seront enlevées pour des raisons esthétiques et pour des raisons de sécurité dans le cadre de l'exploitation de la Halle, ce sera de l'autre côté du passage du tramway.

Concernant les places de stationnement, vous avez bien compris, ce sera à peu près 75% des places qui seront supprimées, le SYTRAL a bien expliqué lors de sa réunion publique, qu'ils font le pari du report modal et c'est vrai que quand on installe une ligne de métro ou une ligne de tramway, on espère que les gens utilisent moins leur voiture pour venir à Gerland.

Ce projet est pour 2014 et les choses peuvent évoluer dans le quartier, mais aujourd'hui, le parking qui est derrière le Casino actuel, n'est pas plein. La physionomie du stationnement dans le quartier est appelé à évoluer fortement.

Pour les arbres, j'ai de bonnes nouvelles car quand on fait le bilan de ce qui va être supprimé et de ce qui va être planté, le bilan est positif.

Entre la section qui part du parc des Berges, jusqu'à la rue des Docteurs Mérieux, il y aura plus de suppressions que d'arbres plantés, mais de Mérieux jusqu'au terminus, on va planter un grand nombre d'arbres, déjà sur la place prévue pour le terminus, il y aura trente sept arbres plantés, il y en aura aussi une quinzaine côté sud et même un peu plus en amont entre Jean Jaurès et Mérieux où il y en aura vingt quatre.

Le bilan sur tout Debourg sera de plus trente huit arbres.

Je tiens le détail tronçon par tronçon à votre disposition.

2 – Mme HURTREL : Question posée en même temps que la première question de l'ARDHIL - Lors du CICA du 26 avril 2011 M. Blachier nous avait dit qu'une réunion concernant **le commerce à Gerland** aurait lieu assez rapidement.

A quand cette réunion ? Il nous paraît aux dires des uns et des autres que les choses vont bouger et se mettre en place, des précisions nous semblent nécessaires pour la bonne compréhension des habitants du quartier de Gerland.

3 - Mme HURTREL : **Propreté** : Cette question a été posée par une nouvelle habitante qui habite au 45 avenue Leclerc, pour des raisons familiales, elle n'a pu assister à la séance.

Au niveau du 45 avenue Leclerc, il y a depuis plusieurs mois des morceaux de verre cassé sur le trottoir au bas du container de tri du verre, je crois que ça a été fait, je vous remercie ; (il ne s'agit pas de verre de bouteille mais de verre plat).

Pouvez-vous faire ramasser ce verre, et demander aux agents chargés de ramasser les containers de vous signaler systématiquement de telles incivilités afin que vous puissiez faire nettoyer.

Mme RIVOIRE : Le nécessaire a été fait, les services de collecte du Grand Lyon vont rappeler à la société qui collecte le verre et aux cantonniers, de ramasser lorsque ça se présente. Ce n'est pas normal que cela reste comme ça.

#### **4-AGIR :**

1- M. GUILLEN : **Eglise Saint-Antoine** : Les riverains se plaignent des nuisances occasionnées par les ROMS (étendages anarchiques, déchets sur trottoirs, odeurs nauséabondes vers le parc rue Challemel Lacour, etc.) Les personnes âgées se sont plaintes que les jours de marché, leur sac soit vidé. Quelle solution SVP ?

M. LE MAIRE : Merci pour votre question. Le CIL de Gerland Guillotière pose la même question. Nous allons lui demander de poser la question maintenant. Nous répondrons aux deux questions.

Mme AIT-MATEN : Nous allons faire une réponse à deux voix avec Mme RIVOIRE, cela va devenir classique.

Après l'évacuation du squat rue Baldasini de très nombreux ressortissants des pays d'Europe de l'Est se sont trouvés dispersés dans l'arrondissement. Nombre d'entre eux sont restés à proximité et ont été pris en charge par la paroisse Saint Antoine dès les premiers froids.

Aujourd'hui, ils sont plus de soixante à vivre sous l'église avec un aménagement de sanitaires et de douches.

Nous n'avons pas attendu que vous nous alertiez sur la situation; nous avons des contacts réguliers avec les habitants de notre arrondissement qui ne passent ni par les associations ni par les CICA pour nous faire part de leur inquiétude.

Il y a plus d'1 mois, j'ai pris contact avec Mme ARGOUD la directrice de la résidence Jean Jaurès qui s'inquiétait du stationnement de ces personnes devant la résidence et de l'utilisation du square Ansel de manière anarchique et du sentiment d'insécurité ressenti par les personnes âgées de la résidence.

A aucun moment, elle n'a fait référence à des intrusions, à l'intérieur de la maison de retraite et de la mendicité pratiquée aux portes des appartements.

J'ai demandé tout de suite après au commissaire CAZAUX d'aller à la rencontre de la directrice, ce qui a été fait. Elle a eu pour conseil d'appeler le 17 au cas où il y aurait un problème d'intrusion ou autre dans la résidence : à ce jour, aucun appel.

Le contact pris également avec la paroisse a permis de sensibiliser les personnes résidant dans l'église à plus de respect de leur environnement.

Néanmoins, nous rencontrons des problèmes avec des personnes ressortissantes des pays de l'Est qui ont élu domicile dans des épaves de voitures dans le secteur Debourg, qui leur sert de lieu de vie et pour les évacuer, l'Unité Mobile d'Intervention a recours au code de la route, invoquant des défauts d'assurance, des contrôles techniques, etc.

Ce matin j'ai pris à nouveau contact avec la résidence Jean Jaurès qui me parlait surtout des problèmes de propreté. La directrice-adjointe m'a répondu, m'a infirmé les informations selon lesquelles la mendicité était pratiquée à l'intérieur, voire même aux portes des appartements. La seule intrusion constatée remonte au 31 octobre et a été très vite évacuée.

Cette intrusion a été permise parce que la jeune femme qui était de garde ce soir là, ne savait pas qu'il ne fallait pas laisser la porte ouverte.

Avant de passer la parole à Mme RIVOIRE et je vais clore sur ce sujet- là, je vais faire une digression mais je suis atterrée par la montée d'intolérance vis-à-vis de ces populations. Intolérance exacerbée qui ne s'explique pas malgré les comportements et les nuisances constatées.

A titre personnel, je ne cautionnerai pas les propos que j'ai pu entendre ; il y a 2 semaines, j'étais dans un lieu sinistre que tout le monde peut avoir en mémoire : Auschwitz. J'ai vu outre les camps où étaient parqués des millions de juifs, le camp où étaient parqués les tziganes d'Europe de l'Est et c'est par des petits mots comme on les entend aujourd'hui vis-à-vis de cette population, qu'a commencé ce véritable massacre alors, ne comptez pas sur moi pour vous suivre sur ce terrain.

Par contre comptez sur moi pour essayer d'endiguer les nuisances que l'on peut ressentir.

J'ai répondu à votre question et j'interviens après à titre personnel sur des propos qui m'ont été rapportés directement par certains d'entre vous.

Mme RIVOIRE : Le problème de propreté reste toujours présent quand on a ce type de population. Il faut savoir que le square Ansel est nettoyé trois fois par semaine, on devrait diminuer les fréquences à l'heure actuelle parce qu'il est moins fréquenté, mais on les a maintenues.

Il y a toujours une intervention trois fois par semaine et de temps en temps, les jardiniers font des fréquences supplémentaires.

On s'aperçoit que ces personnes ont un certain volume de déchets à évacuer, les personnes qui s'en occupent ont demandé à avoir des poubelles supplémentaires, il leur a été accordé des bacs complémentaires, je dois les rencontrer prochainement pour voir si c'est suffisant, si on peut faire un peu mieux.

Chaque fois qu'on le peut, les services de propreté interviennent pour que notre quartier reste agréable, on fait le maximum pour que les choses se passent bien.

M. CHARLES : *Il faut mentionner que la ville de Lyon et le Grand Lyon, dans le cadre de la coopération centralisée ont établi une action de fond pour travailler avec la Roumanie, car la condition des Roms n'est pas simple. Ce travail devrait permettre de stabiliser les populations et de gérer le problème à la source.*

*C'est une action qui débute, on ne va pas prétendre résoudre le problème tout de suite, mais c'est en travaillant là-bas que l'on arrivera peut-être à résoudre les problèmes ici avant qu'ils se posent.*

2 - M. GUILLEN : **Le silo à verres** situés à l'angle de la rue Challemel Lacour et de la rue Georges Gouy n'a toujours pas été déplacé (verres cassés aux entrées garage). Où en est la pose de la vidéosurveillance ? Après deux visites de Monsieur TOURAINE, celui-ci nous avait donné espoir.

Un troisième rendez-vous est-il nécessaire ? J'ai pris des photos quand même. Ils arrachent les grilles d'aération de l'extérieur des résidences et les laissent au milieu de la chaussée.

MME RIVOIRE : Je vais vous répondre sur le silo à verre, mais sur l'autre partie de la question, comme vous ne la posez que maintenant, on verra plus tard.

Avec les services de la collecte on a regardé pour déplacer ce silo à verre et c'est là où il est qu'il semble le mieux.

La seule solution c'est de l'enlever, mais ça m'embête parce que la collecte est importante pour les habitants.

3 - M. GUILLEN : **Stationnement rue Georges Gouy** : La portion de la rue située entre J.F. Raclat et Avenue Debourg le stationnement des véhicules des deux côtés de la rue rend impossible le croisement de deux véhicules.

Mme RIVOIRE : Là encore nous avons deux solutions : deux véhicules ne peuvent pas facilement se croiser ici, soit on enlève une file de stationnement, mais franchement je préfère qu'on laisse cette portion de rue comme elle est, parce que ça circule beaucoup moins vite.

Si vous prenez la rue Georges Gouy tout à fait au bout qui est beaucoup plus large, les voitures roulent très vite.

Il vaut mieux assurer la sécurité, et circuler moins vite parce qu'il y a une population importante dans ce secteur.

Si vous assumez le fait d'enlever tout le stationnement, ça ne me gêne pas.

4 - M. GUILLEN : **Passage entre Avenue Debourg et rue Challemel Lacour** : Ce passage situé entre les jardins et l'école Marie Dubost sert de dépotoir il y a environ 4m3 de détrit (électro ménager, vêtements, etc.) le parking attenant est envahi de gros sacs.

Mme RIVOIRE : Que va-t-on faire ? Le cheminement entre la rue Challemel Lacour et l'avenue Debourg appartient au Grand Lyon.

La domanialité des espaces est toujours compliquée parce que tant que ce n'est pas très précis, on ne sait jamais qui fait quoi.

Cet espace va être entretenu par les services de la propreté et une réorganisation de l'ensemble du nettoyage sur Gerland va m'être présenté prochainement et j'aurai l'occasion en janvier ou en début d'année, de présenter cette réorganisation sur Gerland et cette partie sera prise en compte.

Effectivement, le parking n'est pas assuré par la propreté mais nous allons faire une opération exceptionnelle sur cet espace. Je n'ai pas besoin de photos car j'y passe régulièrement.

## **5- CIL Gerland Guillotière :**

1- **M. PONTILLE** : Quel est le devenir des **anciens établissements Radielec** situés rue du Vivier ? C'est le prolongement de la rue Garibaldi qui longe la voie de chemin de fer et qui abouti à la limite entre le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> arrondissement.

**M. DUCARD** : Votre question est intéressante et on va faire le point là-dessus, ce n'est pas la rue du Vivier, c'est la rue Paul Duvivier, parce que la rue du Vivier avait été nommée entre les deux guerres, peut-être en référence au château du Vivier qui se trouvait à l'emplacement de la rotonde.

Dans le mandat précédent, nous avons identifié un manque d'installation de locaux dans notre arrondissement, pouvant accueillir des artisans de proximité dans de bonnes conditions en termes économiques.

Après avoir travaillé avec la DECA et le Grand Lyon, la parcelle de terrain dite Radialec de 7 686 m<sup>2</sup> a été achetée par le Grand Lyon pour réaliser un village d'entreprises.

Sur la demande de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, l'agence d'urbanisme a fait une proposition de composition urbaine dans ce secteur englobant les terrains Radialec, Pontille et l'impasse des Chalets.

Cette opération a été confiée à un aménageur privé qui possède la parcelle de terrain voisin dit Pontille.

Nous avons appelé l'opération Duvivier Kronstadt où il sera réalisé :

- 1 200 m<sup>2</sup> de SHON à usage de locaux d'activités pour artisans,
- 3 000 m<sup>2</sup> de bureaux,
- un ensemble de places de stationnement en silos ou en extérieur.

L'ensemble se fera sur cinq bâtiments – 2 bâtiments R + 5 sur la rue Paul Duvivier, 3 bâtiments R + 1 en cœur d'îlot.

Par ailleurs est prévu sur la façade située route de Vienne, un immeuble de logements R + 6 d'environ 3 000 m<sup>2</sup> de SHON dont 25% de PLUS/PLAI et un rez-de-chaussée commercial de 300 m<sup>2</sup>.

Je vous en ai déjà parlé lors d'un dernier CICA, à propos des anciens bâtiments Pontille.

Le projet est desservi par un ensemble de voiries internes. Il doit être encore retravaillé.

Les premiers permis de construire devraient être déposés début janvier, et tout au long de l'année.

J'entends dire dans la presse spécialisée, par des esprits chagrins qu'il n'y a pas de foncier sur Lyon, voici un projet ambitieux sur presque 2 ha qui va permettre de développer de nouveaux artisans et rendre des services de proximité aux Lyonnais.

C'est un projet intéressant et je vous remercie d'avoir posé cette question.

**M. PONTILLE** : *Je veux remercier Monsieur DUCARD et Monsieur le maire de Lyon. Qu'ne sera-t-il du garage de l'impasse des Chalets ?*

**M. DUCARD** : *Dans tout projet d'urbanisme, on n'a qu'un chemin directeur dans lequel les entreprises montent leur projet. Au fur et à mesure des mutations, les propriétaires s'inscrivent dans cette démarche. Ce local commercial en particulier, soit continuera son activité, soit en changera quand il le souhaitera.*

*Nous n'imposons rien, nous présentons un schéma directeur et chacun s'en inspire. Il se trouve que nous avons eu la chance extraordinaire d'avoir un terrain du Grand Lyon et des terrains voisins, cela permet de faire un aménagement global.*

2- **M. PONTILLE** : **Question posée en même temps que la question n°1 de AGIR** - Problèmes liés à la réinstallation des Roms dans le quartier de Gerland : malgré l'annonce en CICA du 13 Septembre de l'évacuation des Roms de l'espace situé à proximité de la Cité Jardin, il s'avère qu'un certain nombre de ceux ci ont été recueillis dans l'église Saint Antoine avenue Jean Jaurès.

Nonobstant le fait que nous comprenons tout à fait l'attitude chrétienne du curé de cette paroisse, il nous faut alerter la municipalité des problèmes engendrés dans le quartier par la présence de cette population.

Tout d'abord au niveau de la maison de retraite située avenue Jean Jaurès, et signalés par la directrice :

- des problèmes de propreté et la présence de détritus et d'excréments dans le jardin de cette résidence,
- problème de sécurité du fait de la mendicité des Roms pour demander de l'argent aux résidents en se présentant directement chez ceux-ci

Ensuite au niveau du square jouxtant cette résidence de retraite dont les toilettes sont dans un état déplorable.

Que compte faire la municipalité pour résoudre définitivement ces problèmes ?

## **6- Bien vieillir dans son quartier Au fil de soi(e) :**

1 – Mme FAYEL : Des travaux de transformation des locaux du restaurant « **Le Colombier** » étaient prévus pour le mois de Septembre 2011. Ils n'ont pas commencé. Pouvez-vous nous dire où en sont les projets ? Nous regrettons le peu d'information et le manque de concertation avec les personnes concernées.

M. CARACO : Des travaux de réhabilitation sont prévus pour la résidence Marc Bloch et son foyer restaurant Le Colombier, pour un montant historique de plus de 3 500 000 €.

Ils devraient démarrer au plus tard en avril, mais le panneau de chantier est déjà posé donc c'est en très bonne voie. La fin des travaux est prévue pour le printemps 2013.

En ce qui concerne le restaurant, une réunion d'information va être mise en place d'ici peu avec l'équipe du restaurant et les convives. Je peux déjà vous annoncer qu'au vu du succès non démenti du restaurant, depuis des décennies, la capacité d'accueil sera augmentée d'une vingtaine de places et que toutes les remarques que l'association avait faites ont été prises en compte : salle climatisée, plafond anti bruit, accès pour les personnes en fauteuil.

2 – Mme FAYEL : De nouvelles réglementations ont été prises concernant la **diététique** des **restaurants scolaires**. Elles préconisent l'utilisation des produits de saison et de proximité : légumes et fruits. La mairie centrale va sûrement se conformer à ces nouvelles directives pour une meilleure alimentation des enfants. Ne pourrait-on étendre ces dispositions aux restaurants accueillant les personnes âgées ?

3 – Mme FAYEL : Des travaux de rénovation de la **résidence Marc Bloch** sont prévus. Pouvez-vous en informer l'assistance ?

4 – Mme FAYEL : A la **station de tramway de la Guillotière**, les bancs ont été supprimés car ils étaient majoritairement occupés par des sans abri. Les barres 'assis-debout' installées ne conviennent pas à certaines personnes âgées (et, ou) handicapées, surtout de petite taille.

Ne serait-il pas possible d'installer quelques sièges individuels éloignés les uns des autres ?

M. CARACO : Concernant la rénovation Marc Bloch, c'est une chance pour notre arrondissement car outre une remise complète aux normes les plus strictes, des cinquante neuf logements existants avec enfin une installation de douche dans chaque logement, six logements neufs supplémentaires vont être créés.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera totalement repensée avec la création d'un nouvel ascenseur accessible directement, depuis le trottoir de la rue Marc Bloch.

Une réunion d'information auprès des résidents se tiendra demain à 14h ; tout le projet leur sera détaillé.

Il y a aussi un projet de rénovation qui commence au niveau de la résidence Jean Jaurès à Gerland et c'est également demain après-midi que la réunion avec les résidents sera tenue.

J'attire votre attention par rapport à cette rénovation Marc Bloch et du foyer restaurant sur le fait que les loyers des résidents resteront inchangés malgré le gain phénoménal en termes de standing.

La nouvelle résidence Marc Bloch n'aura rien à envier à sa future voisine la résidence-hôtel Mama Shelter.

Comme vous le savez certainement, la restauration pour les personnes âgées n'est pas directement organisée par la mairie, il appartient aux deux associations en charge de cette activité, l'UGFRL pour Jean Jaurès et le Colombier pour Marc Bloch d'organiser cette prestation.

Des efforts ont déjà été mis en œuvre par ces deux associations pour ouvrir leurs menus à des produits biologiques. Des légumes et des fruits figurent ponctuellement dans leurs menus mais pas du tout de manière généralisée.

Au-delà des produits bios, je sensibiliserai personnellement les associations à ces nouvelles orientations.

Mme REYNAUD : *Je voulais juste rajouter concernant cette phrase « la mairie centrale va sûrement se conformer aux nouvelles directives dans les écoles », l'exemplarité de la ville de Lyon a dû être remarquée en très haut lieu car la ville de Lyon avait déjà anticipé les préconisations nationales en matière de diététique et de produits bio pour les écoliers lyonnais.*

*Le foyer Saint Michel : ce foyer est utilisé pendant le temps de rénovation du restaurant scolaire du groupe Gilbert Dru et les enfants sont très contents et les adultes aussi parce qu'ils peuvent se rendre à pied directement au restaurant.*

*Ce restaurant va perdurer après pour l'accueil d'autres écoles qui verront la rénovation de leur restaurant scolaire.*

Mme RUNEL : *Je vais répondre à votre dernière question concernant les bancs supprimés. Vous n'êtes pas sans savoir que le réaménagement de cette station a fait l'objet de plusieurs réunions, concertation, discussions et échange, à la fois avec les habitants et les associations du quartier.*

*Il avait été fait part notamment à la mairie, au Sytral et au Grand Lyon, des difficultés que rencontraient les utilisateurs du réseau TCL à cette station.*

*Plusieurs réunions ont été organisées, dont une importante, le 13 avril 2010 à la Maison de la Guillotière, intitulée « les aménagement et interventions des services sur la place Gabriel Péri côté 7. »*

*Lors de cette réunion, beaucoup de personnes se sont exprimées et il avait été proposé un réaménagement avec la suppression du mobilier urbain.*

*Etaient présents à cette réunion, des représentants du Sytral et du Grand Lyon qui ont bien expliqué ce que ça voulait dire « enlever le mobilier urbain » et qu'il ne serait pas possible ensuite de réaménager la station de tramway et de remettre du mobilier urbain.*

*Il avait été décidé de réaménager la station sur les deux sens de circulation, de supprimer les 2/3 de l'après tramway, sauf la partie billetterie pour que les personnes qui prennent leur ticket, puissent être abritées les jours de pluie, la suppression de l'ensemble des assises de la station, la modification des murets pour que la partie plate soit susceptible de recevoir des personnes ou des objets divers et de poser un garde corps entre le quai et la place pour éviter les chutes des personnes.*

*Ces décisions ont été prises pour le réaménagement de cette station, sachant que les travaux ont été faits très rapidement. Il a également été décidé la création d'une banquette d'espace vert, ce qui est réalisé aujourd'hui côté Casino place Gabriel Péri.*

*On entend bien les difficultés pour les personnes âgées de ne pas pouvoir s'asseoir à cette station, cela avait été évoqué et l'on avait pris en considération cette difficulté, mais il avait été également fait part du fait que les personnes âgées même sur des sièges individuels, ne voudraient pas s'asseoir puisqu'il y aurait des sans abri, en tous cas, c'est ce qui avait été dit.*

*Nous ne pouvons pas réaménager cette station, d'autant plus que le problème reviendrait et que les personnes viendraient s'installer en permanence sur ces sièges même s'ils sont éloignés.*

Mme AIT-MATEN : *Comme Madame RUNEL vous l'a dit, si on a fait le choix d'alléger la station de tramway de son mobilier urbain, ce n'est pas pour déloger les sans abri, mais surtout pour permettre une aération de cet espace afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers qui empruntaient cette station tram/méto.*

*Certes, nous n'avons pas réglé tous les problèmes mais nous nous y attaquons régulièrement, avec en particulier Madame RIVOIRE et Monsieur CHOBAX qui nous suit dans nos pérégrinations à chaque fois que l'on se déplace là-bas.*

*Grâce aux équipages de la police nationale et de la police municipale qui effectuent régulièrement des contrôles, ce qui a permis de faire cesser certaines activités illégales sur cet espace.*

*J'ajoute à cela l'appui que l'on a de la vidéo protection de Lyon, il y a dix huit caméras sur le 3 et le 7 de cet emplacement là qui nous permettent au quotidien, de mettre le doigt sur les dysfonctionnements.*

Mme RIVOIRE : *Effectivement nous avons également fait un effort important sur la propreté, on a signé une convention entre le Grand Lyon, la ville de Lyon et le Sytral, de façon à mettre en commun nos moyens pour que l'on ait une meilleure visibilité du nettoyage et de la station et de la place.*

*Nous travaillons beaucoup afin que cet espace essaye de devenir agréable. Nous espérons que nous pourrions prendre tranquillement le tramway et pouvoir profiter des aménagements que nous avons faits.*

M. LE MAIRE : Je voulais vous remercier d'être restés très nombreux. Après une petite pause, nous allons démarrer le conseil d'arrondissement.

Il n'y aura pas après les travaux de la soirée, le petit espace convivial que l'on gardait pour la fin habituellement. N'y voyez pas de proximité avec les propos que j'ai tenus en introduction, il s'agit simplement du fait qu'ici même demain soir, en présence de Gérard COLLOMB, il y aura un lancement du centenaire du 7<sup>e</sup> arrondissement et les quelques moyens dont nous disposons seront utilisés demain soir.

Je vous invite vivement à venir demain soir pour la soirée.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45

---

-----